



## DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE CHANVRE

### HISTORIQUE

---

En 2013, la Communauté de Communes du Crestois mène une réflexion de création d'un éco-parc sur l'ancienne friche Vicat qui pourrait accueillir notamment des entreprises de l'écoconstruction. La multinationale du béton évoque alors un procédé qu'elle développe pour le « béton de chanvre ». La Communauté de Communes du Crestois lance donc une étude de faisabilité dans le cadre des financements Biovallée® pour évaluer le potentiel d'une filière chanvre sur son territoire.

Dans le cadre de sa stratégie de Territoire à Energie Positive, l'étude a donc identifié un fort potentiel en termes de rénovations énergétiques des bâtiments, qui devient donc principal débouché envisagé pour cette production.

#### Où on en est :

En 2017 environ 6,5 hectares ont été semés et de nouveaux producteurs intègrent le groupe signe d'un fort intérêt pour cette culture de la part des producteurs et une certaine confiance dans le potentiel de cette filière. Mais les agriculteurs ne tirent pas encore de revenu de cette production et prennent en charge chaque année l'achat des graines et bien sûr le temps de travail nécessaire du semis à la commercialisation.

Les enjeux qui restent à relever :

- la (re)connaissance. Cela nécessite une communication grand public sur un rayon suffisamment large tout en conservant la proximité producteur/consommateur
- la facilitation de la commercialisation :
  - o aux particuliers par la recherche de packaging adapté (petits contenants)
  - o aux artisans par la recherche de sécurisation/assurabilité

## PARTENAIRES

---

Les producteurs sont les premiers partenaires associés à ce projet. Ils sont aujourd'hui au nombre de 7 et sont répartis sur 4 communes.

Nom	Prénom	Ville	mail
BARRAL	Lionel	Mirabel-et-Blacons	barral.lionel@orange.fr
BONNAFOND	Yvan	Piegros-la-Clastre	
BONNAFOND	Benoit	Piegros-la-Clastre	
SIBOURG	Gilles	Aubenasson	
SIBOURG	Jean-Christophe		
ARNAUD	François	Piegros-la-Clastre	
BOULARD	Fabrice	Aouste-sur-sye	

### Partenaires :

- Architecte Alexandre HAMM, E-COHABITER, SASU d'architecture  
96 ronde des alisiers - 26400 EURRE / 06 79 97 58 18 / [ahamm@e-cohabiter.com](mailto:ahamm@e-cohabiter.com)
- Bureau de contrôle APAVE, Laurent DANDRES [laurent.dandres@apave.com](mailto:laurent.dandres@apave.com) tél : 04 75 82 16 50 / 06 22 90 64 88
- Construire en Chanvre : Sylvestre Bertucelli, Secrétaire Général +33.2.43.51.15.05 / +33.6.80.23.33.52 / [sylvestre.bertucelli@interchanvre.org](mailto:sylvestre.bertucelli@interchanvre.org) / [www.construire-en-chanvre.fr](http://www.construire-en-chanvre.fr)
- CIVAM 26
- FD CUMA 26

## LA CERTIFICATION

---

La certification des matériaux est la principale barrière à la mise en œuvre car sans elle il n'est pas possible d'engager de garantie décennale et par conséquent d'avoir l'accord d'un assureur. La loi ne l'empêche pas mais dans les faits, les sociétés d'assurance ne veulent pas assumer le risque avec des produits non certifiés. C'est donc le client qui doit payer la prise de risque auprès de son assureur.

Cette certification représente un investissement important et nécessite, pour être amortie, de produire des volumes importants (échelle industrielle). Il est donc quasiment impossible pour des « petits producteurs » de prendre en charge cette certification bien que leurs rendements agricoles soient convaincants.

Afin de contourner cette problématique, nous travaillons à la mise en place d'un Avis Technique. Ce n'est qu'un avis, ni une garantie ni une certification mais une opinion donnant confiance en l'utilisation du produit et fournissant des informations utiles sur la mise en œuvre. Il est souvent jugé nécessaire par les acteurs de la construction.

L'objectif est de pouvoir le mettre en place sur un chantier expérimental avec une validation des procédés par un bureau de contrôle. Cette garantie livrée par le bureau de contrôle débloquera les réticences des assureurs. Aujourd'hui la CCCPS cherche à associer le chanvre et sa mise en œuvre à des projets de construction. La réalisation d'un premier projet permettra de rassurer et d'encourager de futurs utilisateurs et par conséquent de développer la filière.

## **LES DEMARCHES DE LA CCCPS**

---

L'initiative naît d'une véritable volonté politique de soutenir et développer cette filière en accompagnant les agriculteurs sur plusieurs étapes :

- **Production**

- Versement d'une subvention calculée en fonction de la surface cultivée

- **Transformation**

- Mise à disposition d'outils et machines pour la séparation de la chènevotte et de la laine. Location d'un trommel.

- **Communication**

Objectif : travailler sur la notoriété de la filière à l'échelle locale

- Rédaction de communiqués de presse
- Conception et édition des outils de communication papier

- **Mise en œuvre**

- Prise en charge de la caractérisation de la chènevotte
- Suivi et prise en charge des essais de mise en œuvre
- Organisation de formations à partir de 2018
- Travail sur la réalisation d'un Atex ou ETN (Enquête Technique Nouvelle)

Toute innovation devant faire ses preuves, il faut accepter la prise de risque que cela représente. Cette prise de risque est incontournable sur le/les premiers projets mais doit servir d'exemple et d'encouragements pour les futurs usagers.